



L'UNION des Travailleurs

www.cgt44.fr

"L'esprit de conquête"

Novembre 2019

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

RETRAITE



DOSSIER



COMMÉMORATIONS



CLIMAT LE 29 NOVEMBRE
RETRAITES LE 5 DÉCEMBRE

**GAGNONS LA SOLIDARITÉ
PAR LA GRÈVE !**

////// JURIDIQUE
> DLAJ <

**Droit du travail et
Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication
(NTIC)**



JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019
GRÈVES ET MANIFESTATIONS
NANTES
ST-NAZAIRE
ANCENIS
CHÂTEAUBRIANT



JEUDI 23 ET
VENDREDI 24 JANVIER 2020
LA CHESNAIE - BASSE-GOULAINNE
Congrès UL Sud-Loire



MERCREDI 12 ET
JEUDI 13 FÉVRIER 2020
SALLE DE L'ESTUAIRE
COUËRON
Congrès USR



MARDI 28 ET
MERCREDI 29 AVRIL 2020
SALLE ODYSSEE - ORVAULT
Congrès UD



ÉDITO

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR NOS RETRAITES !

Le projet de réforme des retraites Macron/Delevoye va durement attaquer notre système solidaire, abaisser le niveau déjà bas des pensions, reculer l'âge de départ, accroître les inégalités. Aucun.e d'entre nous ne sera épargné.

Alors que les actionnaires de CAC 40 engrangent des dividendes comme jamais, que les entreprises bénéficient d'aides publiques tout en licenciant massivement (comme Michelin ou Arjowiggins dans notre région), ce sont de nouveau les salariés, retraités et privés d'emploi qui sont placés sur l'autel du sacrifice.

Dans la poursuite des attaques frontales que subissent tous les secteurs professionnels et toutes les générations, cette nouvelle réforme d'un gouvernement aux ordres du patronat

et d'une Europe ultra-libérale, est un coin enfoncé dans notre modèle social hérité du Conseil National de la Résistance. Plus qu'une énième réforme paramétrique, ce sont les fondements mêmes de notre système qui sont aujourd'hui menacés.

Pour y faire barrage, la lutte interprofessionnelle et coordonnée est la seule voie possible. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire plier ce gouvernement pas si à l'aise qu'il cherche à le faire croire. Sa recherche de division en organisant des discussions profession par profession, le recul du calendrier de mise en œuvre, la multiplication de shows présidentiels en province avec une communication entretenant le flou et cherchant à rassurer, des sondages de popularité au plus bas... tout cela doit nous donner confiance dans notre capacité à changer le cours des choses. La multiplication des luttes, et en particulier celles des cheminots, de la RATP, des

hôpitaux, des pompiers... sont également des points d'appui indéniables pour élargir le rapport de forces.

La journée de mobilisation nationale interprofessionnelle du jeudi 5 décembre se doit d'être massive et signer le début d'un mouvement durable et ancré sur les lieux de travail.

Notre CGT toute entière doit s'engager dans un travail militant pour informer les salariés, retraités et privés d'emploi du contenu et des enjeux de cette réforme, pour construire les convergences de revendications et d'actions, pour débattre des modalités de lutte, de la généralisation de la grève et de sa reconduction...

Mobilisés et soudés, nous pouvons gagner !

Fabrice DAVID

Manif et grève pour le climat



Le 20 septembre, pour la première fois la CGT 44 appelait les salariés à se mobiliser par la grève dans le cadre des marches pour le climat et rejoindre la jeunesse dans la rue. Ce ralliement a été très apprécié par les organisateurs, notamment

notamment notre approche qui lie justice sociale et justice environnementale.

Nous avons la responsabilité d'ancrer l'idée que le capitalisme est responsable de la catastrophe pour la planète comme il l'est pour les salariés et les populations.

Nous devons aussi combattre le capitalisme vert qui n'est qu'une adaptation du capital pour gagner de nouveaux marchés.

Chaque militant et syndicat doivent mettre en question les processus de production ou d'organisation puisqu'ils impactent la vie des salariés, parfois leur santé, et peuvent nuire à l'environnement ici ou ailleurs (énergie, matières premières, gâchis, pollution, dumping social, transports...).

Meeting à Nantes, en présence des Secrétaires Généraux des fédérations des 3 fonctions publiques

Le 17 septembre, 150 personnes ont débattu de la contre-réforme libérale de transformation de la fonction publique qui va impacter l'emploi public, le statut (accès via le concours, formations, remise en cause du droit de grève...) mais aussi les usagers (fermeture de nombreux services publics (trésoreries, lits dans les hôpitaux...).

Tout le monde est donc concerné.

A noter que les débats se sont aussi centrés sur la forme des luttes et discipline dans la CGT sur les appels confédéraux, avec une volonté d'aller vers le tous ensemble.



Des fachos devant la justice, suite de l'affaire Du chaffault

En mai 2017, au soir des élections présidentielles, deux jeunes étaient tabassés dont un laissé pour mort parce qu'ils étaient considérés comme antifa.

Un groupe de militants d'extrême droite était arrêté suite au tollé et l'intervention directe de la préfète d'alors.

Aux dernières nouvelles, l'instruction étant close, un procès aux assises aura lieu en 2020 (date non connue).

La qualification criminelle des faits est une première victoire. A suivre.

La CGT s'implante chez HARSCO usine de Basse-Indre (44)

La direction d'ARCELORMITTAL a décidé de sous-traiter certaines activités de son site de Basse-Indre.

Le cotraitant retenu, Harsco, a dû, au regard de son effectif, organiser des élections. Le syndicat CGT ArcelorMittal du site a pu trouver et mobiliser des candidats. Leur liste a obtenu 3 sièges sur 4 au CSE !

Ces 3 nouveaux élus CGT sont épaulés par le syndicat du site et par l'USTM 44 pour découvrir leur fonction, se former et mener à bien leur mission. Les grands groupes sous-traitent pour diviser et affaiblir les salariés, c'était sans compter sur la pugnacité de la CGT !

Photo de la rencontre du 26 septembre entre les nouveaux élus d'Harsco (Jean-Marc Poaty, Jérôme Brielle et David Largouet), leur DSC Harsco (Joachim Alves de Fos sur mer), le syndicat ArcelorMittal (Mickaël Eveillard & Maxime Quentin) et l'USTM 44 (Yves Devedec).



Nos retraites ! "trop chères !" versus "coût du capital !"

LE SYSTÈME ACTUEL :

Construit en 1945, à la sortie de la guerre, redistributif et solidaire, il a vocation à corriger de manière mutualisée les aléas et les accidents rencontrés par les citoyens au cours de leur vie. Il contribue, avec les autres branches, à la mise en œuvre du principe d'égalité et à la constitution de la citoyenneté.

La mesure de la redistribution et de la solidarité : l'écart des salaires de 1 à 6 est ramené pour les retraites de 1 à 4.

Ambroise Croizat, ministre communiste du travail et de la Sécurité Sociale déclarait : "l'ambition est d'assurer le bien-être de tous, de la naissance à la mort. Pour que la retraite ne soit pas l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie, nous attribuerons une allocation importante à tous les travailleurs".

Projet Delevoye, réforme systémique (approche nouvelle des retraites dans leur ensemble)

2018	18/07/2019	09 à 12/2019	2020	été 2020
Consultation citoyenne	Rapport Delevoye	Pseudo consultation partenaires sociaux. Consultation citoyenne : plateforme numérique, réunion publique en territoires.	Conseil des ministres	Projet de loi au parlement

RETRAITES EN BAISSÉ

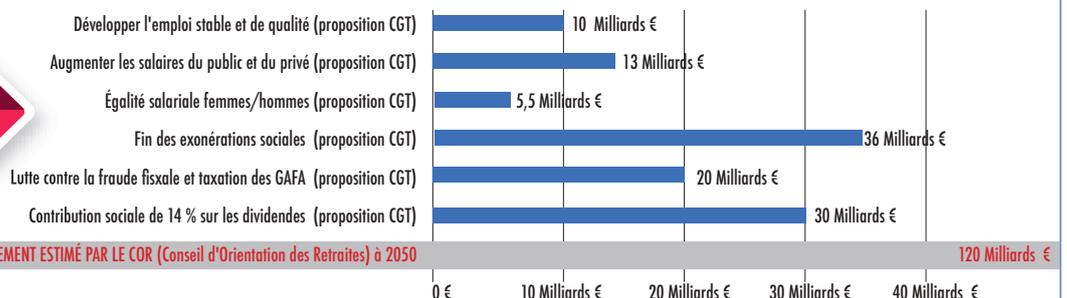
- Un taux de cotisation bloqué à 28.15 % alors que le rapport actifs/retraités passerait de 1.7 à 1.3.
- Une part maximum des retraites de 14 % du produit intérieur brut (PIB).
- Une logique de reprise en main des dépenses de protection sociale, comme pour le chômage et la santé.
- Une prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années (privé) et 6 derniers mois sans les primes (public).
- Une solidarité financée par l'impôt, appelée à devenir peau de chagrin sous pression du patronat et forces politiques libérales pour faire baisser les impôts. Exemple de l'Aide Personnalisée au Logement (chômage, invalidité, pension ou maladie, majoration durée assurance liée aux enfants).
- Rapport de 2/3-1/3 entre durée activité et durée retraite (âge pivot sans décote : 64 ans puis 66 ans dès 2030...) → retraite proche de l'âge de la mort.
- 10 € de cotisation égal un point (valeur acquisition). Un taux de rendement de 4.95 € pour 100 € de cotisations avec un taux de rendement appelé à baisser nécessairement du fait du blocage de taux de cotisation (20 à 30% selon l'OFCE - centre de recherche de sciences po).
- Retraités actuels : maintien de l'équilibre financier soit en instaurant un niveau de prélèvement supplémentaire (comme cela a déjà été le cas avec la CSG sur les retraités), soit en remettant en cause le niveau de revalorisation des retraites (l'indexation sur l'inflation n'étant plus du tout garantie), soit en faisant baisser la valeur nominale des pensions, comme cela est déjà arrivé dans d'autres pays.
- Un régime universel à points fusionnant les 42 régimes existants en un seul qui débiterait en 2025 et durerait une quinzaine d'années pour s'achever en 2040 (concernerait la génération née à partir de 1963).
- Pour enrayer les mobilisations des salariés, une clause du "grand-père" pourrait être appliquée : seuls les nouveaux entrants sur le marché du travail seraient concernés. → fin de la solidarité intergénérationnelle,

La CGT demande le retrait du projet de réforme et propose d'améliorer les retraites et le financement de la Sécurité Sociale en s'attaquant au coût du capital

- Un retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé, ou sur les 6 derniers mois pour le public.
- Revenir à la norme de 60 ans (repousser l'âge de la retraite, c'est la rapprocher de l'âge de la mort...).
- La reconnaissance de la pénibilité au travail.
- La validation de 3 années d'études au moins, de formation initiale ou continue, de recherche du 1^{ER} emploi ou période de précarité pour les jeunes.
- Une sécurité sociale professionnelle favorisant maintien et retour au travail entre 55 et 60 ans (seul un travailleur sur 2 est en emploi à partir de 55 ans).
- Un taux de cotisation employeur différencié en fonction de la masse salariale et des choix de gestion de l'entreprise par la création d'une surcotisation « patronale ». Le but : plus de cotisations pour l'entreprise qui fait le choix de la précarité et de bas salaires !
- **Un rééquilibrage des cotisations sociales (salaire différé ou socialisé) entre salariés et employeurs permettrait d'augmenter le budget de la Sécurité Sociale de plus de 114 milliards d'euros !**

Jeannine MOREAU

AMELIORER NOS RETRAITES, avec les propositions CGT, C'EST POSSIBLE !



Droit du travail et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Le 23 septembre 2019, le collectif DLAJ de l'UD organisait une journée d'étude sur la thématique des NTIC et du Droit du travail. Une vingtaine de camarades a pu faire le point sur les droits des salariés, le rôle des IRP et du syndicat, les évolutions issues du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les alternatives aux géants appelés GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft).

PETIT RETOUR SUR QUELQUES NOTIONS ABORDÉES :

LES MOYENS FOURNIS AU SALARIÉ POUR SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE APPARTIENNENT À L'ENTREPRISE :

- Le patron dispose d'un droit d'accès et de surveillance des outils et données sur les outils professionnels (mail, internet, téléphone...). On parle de "présomption du caractère professionnel des communications du salarié" (contenu ordinateur, messages vocaux, mail, SMS).
- Même les communications identifiées comme personnelles sont consultables (uniquement en présence du salarié).
- Seule la messagerie personnelle du salarié est protégée par le secret des correspondances.
- L'employeur est néanmoins soumis à une obligation d'information préalable du salarié pour les méthodes et techniques utilisées pour l'évaluation du salarié (L.1222-3), la collecte d'informations concernant personnellement le salarié (L.1222-4).

L'usage personnel de ces outils professionnels est admis mais limité. La jurisprudence tolère un usage modéré qui ne perturbe pas le fonctionnement de l'entreprise.

Les moyens sont nombreux pour contrôler l'activité des salariés : contrôle du poste de travail (collecte de données informatiques, écoute des communications téléphoniques), contrôle d'accès aux locaux, vidéosurveillance, géolocalisation. Cependant, le contrôle doit être proportionné aux objectifs légitimes de l'employeur, le salarié doit avoir connaissance des données collectées le concernant et les règles du RGPD doivent avoir été respectées.

Le piège des réseaux sociaux : l'utilisation personnelle des réseaux sociaux y compris en dehors du travail peut avoir des répercussions professionnelles (dénigrement de l'entreprise, insultes...).

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ONT UN RÔLE À JOUER :

- Ils sont consultés obligatoirement lors de l'introduction de ces technologies (recours à un expert possible), lors de la mise en œuvre de moyens de contrôle de l'activité des salariés.
- Ils traitent ces questions lors de l'adoption du règlement intérieur, de chartes telles qu'informatique, télétravail, droit à la déconnexion.
- Ils peuvent user du droit d'alerte en cas d'atteintes aux libertés individuelles.
- La commission SSCT est vigilante sur l'accès aux formations des salariés à l'usage des TIC, l'examen statistique des temps de connexion (télétravail par exemple), la mise aux normes de l'environnement de travail du salarié, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- La négociation collective doit porter sur la qualité de vie au travail (droit à la déconnexion), les salaires, (reconnaissance des efforts en termes de compétences et de formation). Elle peut porter sur un accord encadrant le télétravail (mise à disposition des outils numériques, déconnexion automatique, formation, maintien des réunions d'équipes...).

MOYENS DE COMMUNICATION DES SYNDICATS :

L'employeur doit fournir ces moyens. Depuis la loi travail et le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des outils numériques est possible et ils ne remplacent pas les moyens classiques (panneaux, tracts, etc.). Cela nécessite un accord collectif (accès messagerie électronique, intranet, Visio conférence, ...).

UTILISER SES PROPRES OUTILS :

Attention aux « vampires de données » ! Aussi connus sous le vocable GAFAM. Leur modèle : « *Si c'est gratuit, c'est vous le produit !* ». Elles vivent de l'exploitation des données personnelles des personnes utilisant leurs outils et services, à l'insu de celles-ci.

MAIS DES ALTERNATIVES EXISTENT ET NOTRE SYNDICAT SERAIT INSPIRÉ DE S'EN SAISIR.

Les logiciels libres : Ils garantissent 4 libertés essentielles dans ce nouveau monde « high tech » :

1. La liberté de faire fonctionner le programme comme vous voulez, pour n'importe quel usage.
2. La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de le modifier pour qu'il effectue vos tâches informatiques comme vous le souhaitez ; l'accès au code source est une condition nécessaire.
3. La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider les autres.
4. La liberté de distribuer aux autres des copies de vos versions modifiées ; en faisant cela, vous donnez à toute la communauté une possibilité de profiter de vos changements ; l'accès au code source est une condition nécessaire.

Il est possible de découvrir ces services en consultant, notamment, le catalogue du libre <https://framasoftware.org/fr/>.

Sur ce sujet, un groupe de travail s'appuyant sur quelques camarades présents lors de la journée d'étude va tâcher d'élaborer des fiches pratiques à destination des syndicats et camarades.

SYNDICAT ET DONNÉES SENSIBLES :

Le RGPD est entré en application le 25 mai 2018.

Les données à caractère personnel sensibles du point de vue des libertés et des droits fondamentaux bénéficient d'une protection spécifique. L'appartenance syndicale en fait partie.

Le RGPD nous conduit à rendre effective la protection des données de nos syndiqués. (Cogitiel, fichiers excel, groupe de contacts mails,...).

La CGT doit mettre en œuvre des procédures qui garantissent la protection des données, tout comme chacun de nos syndicats, unions locales, structures et collectifs. D'autant que les sanctions encourues sont de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende en cas de manquement en la matière. Ce travail est en cours. Une première réunion départementale avec les unions locales est prévue le 7/01/2020.

Collectif CGT Droits Libertés et Actions Juridiques 44

Pour la deuxième année consécutive, la CGT a organisé le 20 septembre sa journée d'étude sur le numérique au sein de l'événement institutionnel « Digital Week ».

La numérisation percute de plein fouet le monde du travail et interpelle le syndicalisme.

La numérisation de l'économie, au-delà des discours de bisounours sur la « start up nation » voit le pire comme le meilleur.

Le pire avec le retour du travail à la tâche, sans statut ni protection sociale. Le meilleur peut être avec plus d'autonomie dans le travail et une certaine facilité dans l'exercice du travail même si l'on observe une intensification du travail en corollaire.

Notre journée a ainsi débuté avec le thème du capitalisme de plateforme illustré par les livreurs à vélo (Deliveroo & co).

L'intervention d'Arthur, jeune enseignant-chercheur aux Arts et Métiers a permis de bien caractériser le monde de la livraison. Jérôme Pimot, camarade fondateur du CLAP, première organisation syndicale des livreurs à vélo a fait exploser un certain nombre de mythes autour de cette « nouvelle économie », rappelant l'exploitation éhontée dont sont victimes les livreurs.

Ce nouveau champ de lutte des travailleurs a été illustré par le témoignage d'un des « cinq bycoeurs » de Bordeaux qui faisaient halte à Nantes dans leur périple de 1000 km à vélo pour rallier Paris en vue d'exiger l'ouverture de négociations avec Deliveroo, leur « patron

<https://www.lepotsolidaire.fr/pot/8a5y4rnh>

<https://www.change.org/p/obtenir-des-conditions-de-travail-d%C3%A9centes-et-fixes-pour-les-livreurs-auto-entrepreneurs>

dré ! Elle est ainsi revenue sur la sur-présence des garçons dans les grandes écoles alors que les filles ont des résultats en moyenne légèrement supérieurs aux garçons. Elle n'hésite pas à parler de discriminations positives favorables aux garçons dans ces grandes écoles.

Autre invitée à cette table ronde, une entrepreneuse du numérique a expliqué le rôle de son association pour re légitimer aux yeux des filles leur inscription dans les formations du numérique.

Cette association travaille aussi aux reconversions professionnelles dans le numérique des femmes en recherche d'emploi. Notre camarade Sophie Binet a rappelé le travail de la CGT pour que les femmes aient toute leur place dans la sphère professionnelle ainsi que dans le syndicat.

Pierre-Yves GRELLIER



L'après-midi a été consacré à la marginalisation des femmes dans le numérique. L'universitaire Isabelle Collet a rappelé un certain nombre de faits qui passent inaperçus. En 30 ans le nombre de filles dans les filières du numérique s'est effon-

Cette journée de formation a été vraiment intense et instructive. Nous ne pouvons qu'encourager les camarades à s'y inscrire massivement l'année prochaine.

Fusillés du 22 octobre 1941 : ne jamais oublier !

Les cérémonies de commémoration en hommage aux 48 Fusillés du 22 octobre 1941, ainsi qu'aux 9 Fusillés du 15 décembre 1941 ont eu lieu à Nantes, Indre, Juigné-des-Moutiers et Châteaubriant du 18 au 22 octobre dernier.



photo Michel CHARRIER

A l'appel du Comité Départemental du Souvenir, de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, du Comité Local de Châteaubriant et du Comité Local d'Indre, dont la CGT est membre fondateur, ce sont environ 1500 personnes qui ont participé au 78^{ème} anniversaire de ces événements tragiques. De nombreux militants de la CGT, représentant l'interpro et de nombreux secteurs professionnels, y étaient présents.

C'est le signe que les militants d'aujourd'hui ont pleinement conscience qu'il faut continuer de se souvenir du sacrifice des résistants et transmettre la mémoire et les valeurs de la Résistance.

La Loire-Inférieure a été une terre de résistance à travers l'engagement de la classe ouvrière, au sens large du terme. Celle-ci a payé un lourd tribut pendant les cinq années d'occupation nazie : 331 résistants, dont 22 femmes, ont été fusillés, massacrés, morts sous la torture ou assassinés par les nazis avec la complicité de la milice de Pétain et Darnand. Parmi eux, 110 militants de la CGT. Des milliers de résistants ont également été internés et déportés dont le plus grand nombre ne reviendra pas des camps de concentration et d'extermination nazis.

Faire connaître cette réalité historique est une des obligations de la CGT envers ses syndiqués.

Il en est de même sur le rôle joué par la CGT dans l'élaboration du programme du Conseil National de la Résistance (CNR), adopté le 15 mars 1944 sous le nom « Les Jours Heureux ». Ce programme mis en œuvre à partir de 1945 mettra sur les rails un modèle social novateur, laïc et démocratique.

Depuis, le patronat et ses alliés libéraux ne cessent de vouloir remettre en cause les acquis de la Libération en dépit de luttes multiples des salariés et retraités avec la CGT.

L'UD CGT 44 invite d'ores et déjà l'ensemble des adhérents à participer aux prochaines commémorations :

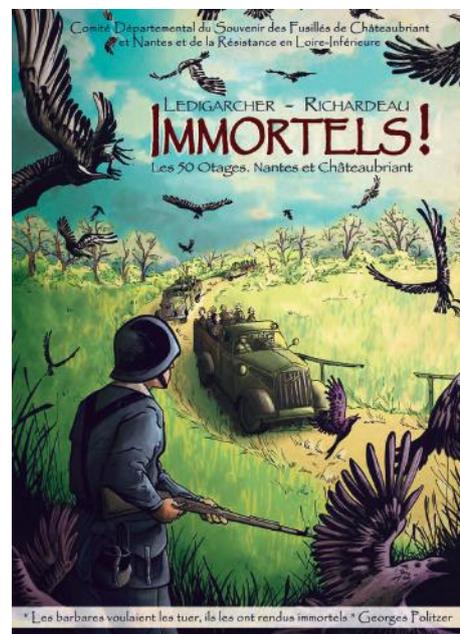
- **13 février 2020**, à la Maison des syndicats - **Hommage aux résistants syndicalistes victimes de la répression.**
- **15 et 16 février 2020**, au terrain du Bêle à Nantes, à Sainte-Luce-sur-Loire et à La Chapelle Basse Mer (commune de Divatte-sur-Loire) - **Hommage aux résistants FTP, fusillés ou déportés à l'issue des « procès des 42 et des 16 » en 1943.**

Christian RETAILLEAU

A savoir

Le Comité Départemental du Souvenir vient d'éditer un album de Bande Dessinée sur les 50 Otages Immortels ! réalisé par Camille Ledigarcher (scénario et dessins) et Gaëlle Richardeau (couleur), accompagné d'un dossier pédagogique de l'historienne Dominique Comelli.
Prix : 15 €.

Il est possible de se le procurer en s'adressant à comitesouvenir@orange.fr ou via le site du Comité www.resistance-44.fr.





Crédit photo : Agnieszka Olek - Caia Images - GraphicObsession

**Ensemble, nous
agissons pour
une économie
plus sociale
et plus
solidaire.**

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.